

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JANVIER 2014**

Délibération
n° 2014.01. 8.B

**Salle de spectacles
"La Nef" : demande
de subvention auprès
du centre national de
la chanson, des
variétés et du jazz
(CNV)**

LE VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à , les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.01. 8.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ (CNV)

Par délibération n°91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de la politique de soutien des musiques actuelles, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) est un établissement public industriel et commercial dont la mission est de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets.

Les différentes commissions du CNV sont dotées de programmes d'aides visant à soutenir les différents aspects de la production et de la diffusion d'un spectacle.

Ainsi, le programme de la commission 7 « Activité des salles de spectacles » vise à encourager l'accueil dans les salles de spectacles des projets de pré-productions scénique, soit en partenariat avec le producteur de l'artiste, soit en cas d'engagement direct de l'artiste par l'exploitant du lieu, et plus particulièrement les projets qui présentent des artistes professionnels en développement ou qui permettent à un artiste ou un groupe de franchir une étape dans son parcours professionnel.

L'aide est accordée à la salle pour son activité d'accueil et de mise à disposition de moyen dans le cadre de la pré-production scénique ou technique d'un spectacle sur une courte période.

Ainsi, le groupe « Tambour Battant » sortira un album au printemps et viendra à la salle de spectacles « La Nef » en résidence du 11 au 14 mars 2014 afin de monter leur spectacle destiné à une prochaine tournée.

Dans ce cadre, « La Nef » travaille en coopération étroite avec le producteur du groupe et lui permet de financer, via ce dispositif, les frais de répétition et d'accueil du groupe pour le travail qu'ils ont à effectuer. Le groupe « Tambour Battant » se produira en concert le 22 mars 2014 à « La Nef ».

Compte-tenu du projet présenté par le groupe « Tambour Battant », qui entre dans le programme de cette commission, celle-ci prendra en compte l'ensemble de ces frais et décidera d'attribuer, ou non, ou en partie une aide financière, lors de leur réunion qui se déroulera le 6 février 2014.

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 janvier 2014	<u>Affiché le :</u> 27 janvier 2014